

## FORMULE R.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1863.

En l'affaire de

A. D.,

Failli, et

C. D.,

Réclamant.

Je, C. D., de \_\_\_\_\_, étant dûment assermenté dans  
 dépose et dis :

1. Je suis le réclamant (ou l'agent dûment autorisé du réclamant et j'ai une connaissance personnelle de l'affaire énoncée ci-dessous, ou membre de la société de \_\_\_\_\_ réclamant en l'affaire et la dite société est composée de moi-même \_\_\_\_\_ et de P. F. de \_\_\_\_\_ )

2. Le failli est endetté à moi (ou au réclamant,) en la somme de \_\_\_\_\_ piastres, pour (ici énoncez la nature et les particularités de la réclamation, indiquant les montants ou documents annexés.)

3. Je (ou le réclamant,) n'ai pas de garantie pour la réclamation, (ou je ou le réclamant possède les garanties suivantes, et nulle autre, pour la réclamation, savoir : énoncez les particularités de la garantie.)

Au meilleur de ma connaissance et croyance, la garantie est de la valeur de \_\_\_\_\_ piastres.

Assermenté devant moi à  
 ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

}

Et j'ai signé.